

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À LA DÉLIVRANCE DU PERMIS DE CONSTRUIRE SUR LE PROJET « PARIS GARE DU NORD 2024 »

En exécution de l'arrêté préfectoral du 29 octobre 2019 de Monsieur le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, une enquête publique **préalable à la délivrance du permis de construire** portant sur le projet de transformation de la Gare du Nord à Paris dans le 10^e arrondissement, sera ouverte **du mercredi 20 novembre 2019 à 8h30 au mercredi 8 janvier 2020 à 17h**, soit pendant 50 jours consécutifs à la demande de la société Gare du Nord 2024, maître d'ouvrage de l'opération.

Cette enquête a pour objet la demande de permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale n° PC 075 110 19 P 0019 déposée le 21 mai 2019 concernant la construction nette d'une surface de plancher de 61 515 m² sur l'emprise de la Gare du Nord. Le projet prévoit notamment :

- la construction d'un nouveau terminal des départs « Grandes Lignes » au 14-16, rue de Dunkerque,
- la restructuration du « terminal Transmanche »,
- la déconstruction des halles surplombant le hall d'échanges,
- la création de 5 niveaux en superstructures au-dessus du terminal de départs (niveaux N+2 au N+6), qui accueilleront des activités commerciales, culturelles, sportives et de co-working. Des jardins suspendus seront également réalisés à certains niveaux (N+4 à N+6),
- la réalisation de 3 passerelles franchissant les voies ferrées, permettant d'accéder à ces voies au niveau N+1,
- la démolition et la reconstruction de 2 bâtiments de bureaux au 110 bis et 112, rue de Maubeuge,
- le réaménagement de la gare routière,
- la réalisation d'un parking à vélo (« vélo-station »),
- la réalisation d'un équipement logistique urbain (ELU) et l'agrandissement de la plateforme des déchets au 39 boulevard de la Chapelle,
- l'adaptation de la résidence hôtelière du rail (RHR) pour répondre aux exigences de sécurité incendie au 173 rue du Faubourg Saint-Denis.

Le projet, objet de la demande de permis de construire, est soumis à l'enquête publique en raison de l'évaluation environnementale conformément à l'annexe à l'article R.122-2 du code de l'environnement, au titre de la rubrique 39 et de la rubrique 5-b. La demande de permis de construire comprend une étude d'impact et son résumé non technique. La Mission Régionale d'Autorité Environnementale d'Île-de-France (MRAE) a émis un avis sur l'étude d'impact susvisée en date du 4 septembre 2019. Le Conseil de Paris a émis un avis sur l'étude d'impact environnementale par délibération des 8 au 11 juillet 2019.

Le dossier d'enquête, comprenant notamment les informations juridiques et administratives – présentation du cadre de l'enquête (pièce A), une étude d'impact avec l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse du maître d'ouvrage (pièce B), le dossier de demande de permis de construire (pièce C), le dossier de demande d'exploitation commerciale (pièce D), l'évaluation socio-économique (pièce E), les délibérations et autorisations (pièce F), les bilans des concertations (pièce G), les avis émis sur le projet (Pièce H) ainsi que les registres d'enquête publique, seront déposés dans **les lieux d'enquête** suivants, où ils pourront être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture au public, pendant toute la durée de l'enquête publique :

- Préfecture de Paris et d'Île-de-France, (**siège de l'enquête**) UDEA75 – 5, rue Leblanc, 75015 Paris
- Mairie du 10^e arrondissement de Paris – 72, rue Faubourg Saint-Martin
- Mairie du 9^e arrondissement de Paris – 6 rue Drouot
- Mairie du 18^e arrondissement de Paris – 1, place Jules Joffrin
- Mairie du 19^e arrondissement de Paris – 5-7 place Armand Carrel

et sous une forme dématérialisée via :

- **le site internet dédié à l'enquête publique** : <https://registre-numerique.fr/garedunord-2024>
- le site internet de la préfecture de Paris et d'Île-de-France : <http://prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/documents-publications> (thème : enquêtes publiques).

De plus, **un poste informatique**, permettant un accès gratuit au dossier d'enquête, sera mis également à la disposition du public au siège de l'enquête.

Cette enquête sera conduite par **une commission d'enquête** désignée par le tribunal administratif de Paris, ainsi constituée :

La présidente : Mme Sylviane DUBAIL, inspectrice de l'administration du développement durable au ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, retraitée.

Les membres titulaires :

- M. Jean-François LAVILLONNIERE, chargé de mission au département maîtrise d'ouvrage des projets de la RATP, retraité
- M. Daniel TOURNETTE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, retraité

Toute personne qui aurait à formuler des **observations et propositions** pourra les faire connaître en les consignants pendant la durée de l'enquête publique :

- sur le registre d'enquête prévu à cet effet dans chaque lieu d'enquête cité ci-dessus. De plus, un registre sera mis à la disposition du public lors des permanences effectuées par un membre de la commission d'enquête.
- en les consignants sur le **registre dématérialisé via** :
 - **le site internet dédié à l'enquête publique** : <https://registre-numerique.fr/garedunord-2024>
 - l'adresse de courriel : garedunord-2024@mail.registre-numerique.fr
- en les adressant par écrit au siège de l'enquête :
à l'attention de Madame Sylviane DUBAIL, présidente de la commission d'enquête Gare du Nord, Préfecture de Paris et d'Île-de-France – UDEA 75 - 5, rue Leblanc – 75911 Paris cedex 15.

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations lors **des permanences** aux mairies du 10^e, 9^e, 18^e et 19^e arrondissement de Paris et sur le site de la Gare du Nord aux dates suivantes :

Mairie du 10^e arrondissement 72, rue du Faubourg Saint-Martin	mercredi 20 novembre 2019	de 9h à 12h
	jeudi 28 novembre 2019	de 16h à 19h
	mercredi 18 décembre 2019	de 14h à 17h
	mardi 7 janvier 2020	de 9h à 12h
Mairie du 9^e arrondissement 6, Rue Drouot	jeudi 5 décembre 2019	de 14h à 17h
Mairie du 18^e arrondissement 1, Place Jules Joffrin	vendredi 13 décembre 2019	de 14h à 17h
	lundi 6 janvier 2020	de 9h à 12h
Mairie du 19^e arrondissement 5-7, Place Armand Carrel	mercredi 11 décembre 2019	de 9h à 12h
Gare du Nord Entrée salon Grand Voyageur, face à la voie 14 – salle Régus	mardi 26 novembre 2019	de 8h à 11h
	lundi 2 décembre 2019	de 16h à 19h
	jeudi 19 décembre 2019	de 16h à 19h
	mercredi 8 janvier 2020	de 8h à 11h

Une réunion d'information et d'échanges avec le public sera organisée **le mardi 3 décembre 2019 de 20h00 à 22h30**, à l'Atrium de l'Etoile du Nord, cour des taxis de la Gare du Nord – SNCF Réseau – 18 rue Dunkerque 75010 Paris.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute information sur le projet pourra être demandée au maître d'ouvrage, la société Gare du Nord 2024, à l'attention de Nicolas Marandon (contact@stationord.fr), 42-44 rue de Paradis, 75010 PARIS.

À l'issue de l'enquête, la commission d'enquête établira **son rapport** et consignera dans un document séparé ses conclusions motivées, dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairies du 10^e, 9^e, 18^e et 19^e arrondissement de Paris ainsi qu'à la préfecture de Paris et d'Île-de-France, siège de l'enquête.

Ces documents seront consultables sur le site internet de la préfecture de la région d'Île-de-France : <http://prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/documents-publications/consultations/enquetes-publiques>

À l'issue de l'enquête publique, conformément à l'article L.126-1 du code de l'environnement, SNCF Mobilités se prononcera par une **déclaration de projet** sur l'intérêt général de l'opération projetée. Enfin, conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, le Préfet d'Île-de-France, Préfet de Paris, se prononcera par arrêté sur la demande de **permis de construire**.